



## Études thématiques

N° 693 / Février 2022

# L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'USAGE DE L'ESPÈCE ET DE LA CARTE BANCAIRE EN MARTINIQUE

## PAS DE BOULEVERSEMENT DANS LES HABITUDES DES MARTINIQUAIS

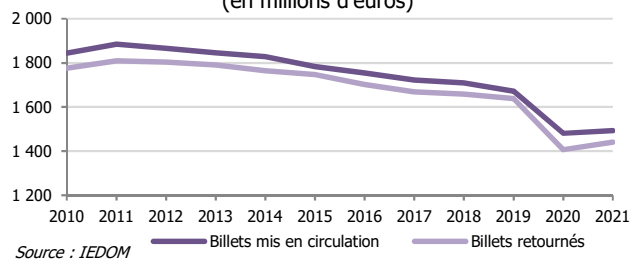
La crise liée à l'épidémie de COVID-19 n'a pas révolutionné l'usage ou la hiérarchie des moyens de paiement en Martinique. Pour autant, elle a engendré des réductions ponctuelles, tant des retraits en automates bancaires, que des paiements par carte bancaire, pendant les périodes de confinements. Elle a par ailleurs accentué les tendances observées durant ces dix dernières années : repli du recours aux espèces, même s'il reste important sur le territoire, et progression globale de l'usage de la carte bancaire (sous l'incitation du paiement sans contact).

### I – Les espèces : chute de la demande pendant les confinements, qui accélère la baisse constatée sur longue période

#### Des flux de billets qui diminuent depuis près d'une dizaine d'années

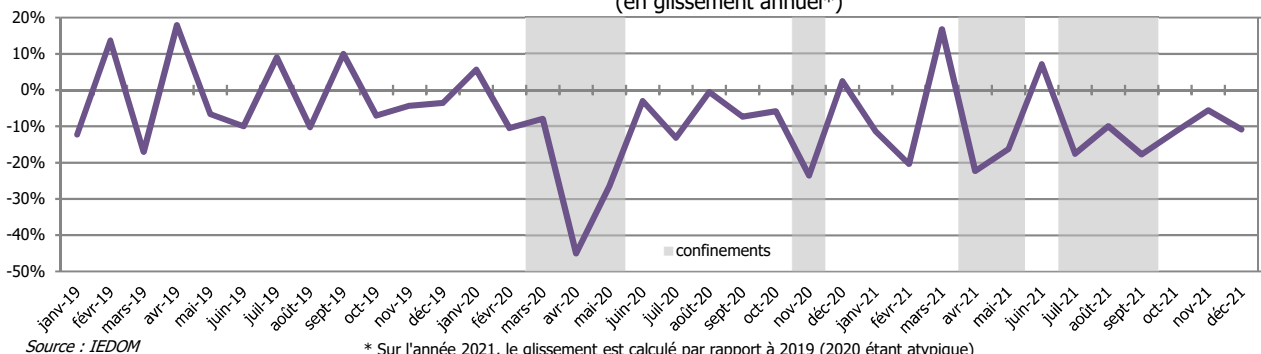
**Les prélèvements** et **les versements** de billets (respectivement les billets mis en circulation et les billets retournés à l'IEDOM) **s'inscrivent en recul** depuis plusieurs années (*figure 1*). Entre 2011 et 2019 ; ils perdent respectivement 11 % et 10 %, soit 1,5 % et 1,2 % en moyenne par an. Ces flux évoluent dans le même sens qu'au niveau national, mais dans des proportions moindres (-4,9 % pour les prélèvements et -4,8 % pour les versements, en moyenne par an).

**Figure 1 : Flux annuels de billets**  
(en millions d'euros)



#### La demande en billets, en fort repli pendant les confinements

**Figure 2 : Montant mensuel des billets mis en circulation**  
(en glissement annuel\*)



La Martinique a connu quatre confinements depuis le début de la crise sanitaire. Le premier, commun à l'ensemble du territoire national à partir du 16 mars 2020, a été extrêmement strict avec des restrictions de déplacement très fortes et la fermeture de la plupart des commerces dits non-essentiels. Dans ces conditions, **la demande en billets a chuté en avril** (-46 % en volume, -45 % en valeur<sup>1</sup>). Au mois de mai, la demande a diminué dans des proportions plus faibles (-30 % en volume, -27 % en valeur), à la faveur de la première étape du déconfinement le 11 mai.

<sup>1</sup> Les variations sont calculées par rapport à la même période en 2019.

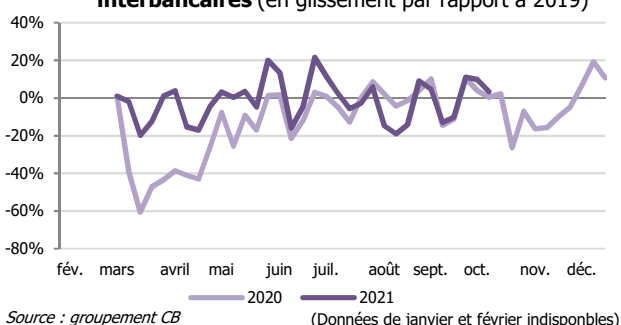
Pour sa part, le deuxième confinement au mois de novembre 2020, plus souple que le premier, a conduit à un recul de la demande en billets moins marqué (-25 % en volume, -24 % en valeur). Les confinements subis en 2021 (avril/mai, juillet à septembre) ont également influé sur la demande en billets (notamment -22 % en volume et en valeur au mois d'avril, et -19 % en volume et -18 % au mois de septembre<sup>2</sup>). À noter qu'aucun de ces confinements n'a entraîné un effondrement de la demande en billets aussi fort que celui de mars à mai 2020, en lien avec leur caractère moins contraignant.

### Moins de retraits, mais des montants moyens plus élevés

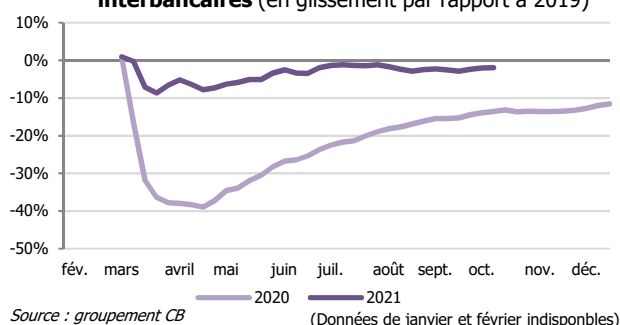
L'impact des confinements est également visible sur l'évolution des retraits opérés dans les automates bancaires (*figure 3a*). À titre d'exemple, le montant des retraits a diminué de 61 % au début du premier confinement en mars 2020. Comme pour la demande en billets, les effets ont par la suite été moins flagrants, mais tout de même notables, avec par exemple -19 % au cours de la dernière semaine d'août 2021.

En cumulé sur l'année (de mars à décembre, cf. *figure 3b*), le montant des retraits affiche un recul très significatif en 2020, de l'ordre de -12 %. Le déficit enregistré lors du premier confinement (-39 % courant avril) s'est ensuite partiellement résorbé, de manière progressive tout au long de l'année. L'évolution des retraits en 2021 est beaucoup moins atypique, avec le point le plus bas à -9 % début avril (par rapport à 2019).

**Figure 3a : Montant hebdomadaire de retraits interbancaires** (en glissement par rapport à 2019)



**Figure 3b : Montant cumulé annuel de retraits interbancaires** (en glissement par rapport à 2019)



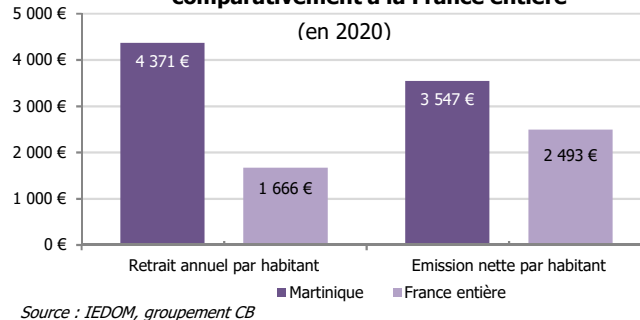
Pour sa part, **le montant moyen des retraits a sensiblement progressé** depuis le début de la crise sanitaire, passant de 99 € en 2019, à 109 € en 2020. Cela s'explique par l'optimisation des déplacements au cours des différents confinements. Dans ces conditions, le poids de certaines coupures au sein des billets mis en circulation s'est amplifié ; c'est le cas des coupures de 50€ et de 100€ (respectivement +0,3 % et +0,2 %), au détriment des coupures de 5€, 10€ et 20€ (respectivement -0,2 %, -0,2% et -0,1 %).

### Les Martiniquais demeurent très attachés à la monnaie fiduciaire

Indépendamment de la crise sanitaire, **le recours aux espèces demeure particulièrement important en Martinique**, avec une propension des Martiniquais à l'utilisation d'argent liquide nettement plus forte que celle des Français de l'Hexagone. Cela n'est pas lié à un usage à des fins de thésaurisation, dans la mesure où les taux de retour des billets s'avèrent élevés<sup>3</sup>.

Ainsi, en 2020, un habitant a retiré en moyenne 4 371 € dans les automates bancaires en Martinique, contre seulement 1 666 € en France entière<sup>4</sup> (*figure 4*). Par ailleurs, si l'on calcule l'émission nette par habitant, cumulée depuis la mise en place de l'euro, il apparaît qu'elle est significativement plus élevée en Martinique (3 547 €, contre 2 493 € en France entière).

**Figure 4 : Recours aux espèces en Martinique, comparativement à la France entière**



Cela s'explique, au moins en partie, par les caractéristiques de la population martiniquaise. En effet, des études<sup>5</sup> révèlent que le choix du moyen de paiement est influencé, certes par la valeur et le lieu des achats, mais aussi par des variables sociodémographiques telles que l'âge ou le revenu. Ainsi, l'usage des espèces tend à croître avec l'âge, et avec la faiblesse des revenus. En Martinique, où la population est vieillissante et avec des revenus globalement plus faibles qu'en France entière<sup>6</sup>, le recours aux espèces s'avère plus ancré dans les habitudes de paiement.

<sup>2</sup> Là encore, les variations sont calculées par rapport à la même période en 2019 (et non par rapport à 2020, année atypique).

<sup>3</sup> Ils sont supérieurs à 97 % pour chacune des coupures, excepté celle de 50€ pour laquelle le taux de retour atteint 93 %.

<sup>4</sup> Cet écart n'est pas lié à la crise sanitaire. En 2019, les retraits annuels par habitant atteignaient respectivement 4 000 € et 1 941 €.

<sup>5</sup> Cf. Bulletin de la Banque de France n°220/2 (2018) et Travaux académiques de J. STAVINS (2016) et de D. BOUNIE et A. FRANCOIS (2006).

<sup>6</sup> La Martinique comptait 30 % d'habitants âgés de 60 ans et plus en 2020, et 69 % de foyers non imposables en 2019 (contre respectivement 27 % et 52 % au niveau national).

### Encadré 1 : UNE BANCARISATION IMPORTANTE

En 2020, le niveau de bancarisation est fort en Martinique avec, en moyenne, presque deux cartes bancaires et plus de trois comptes bancaires (dont 1,2 compte ordinaire à vue) par habitant. En France entière, le nombre de cartes bancaires par habitant<sup>7</sup> tourne autour de 1,2 et le nombre de compte ordinaire à vue par habitant s'établit à 1,3. Par ailleurs, l'accès de la population aux services bancaires est comparable, voire supérieur, à celui observé au niveau national (un automate pour 1 121 habitants et une agence pour 8 km<sup>2</sup> en Martinique, contre un automate pour 1 397 habitants et une agence pour 20 km<sup>2</sup> en France entière).

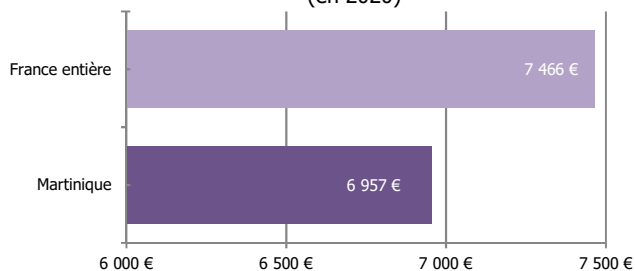
## II – La carte bancaire : en baisse pendant les confinements, mais en hausse sur le reste de l'année

### Le moyen de paiement le plus utilisé, à la faveur d'un taux d'équipement élevé

L'usage de la carte bancaire est parfaitement inscrit dans les habitudes des consommateurs martiniquais. En 2020, on compte 1,9 carte par habitant, soit un **taux d'équipement nettement supérieur** au ratio observé au niveau national (1,2 carte par habitant). Entre 2005 et 2015, le nombre de cartes en circulation sur le territoire a progressé de plus d'un tiers, essentiellement du fait des cartes de paiement (+84 %, contre -10 % pour les simples cartes de retrait). Les cartes de paiement, qui ne représentaient que 49 % des cartes en circulation il y a 15 ans, en constituent désormais les deux tiers.



**Figure 5 : Paiement annuel par CB par habitant, en Martinique et en France entière (en 2020)**



Source : IEDOM, groupement CB

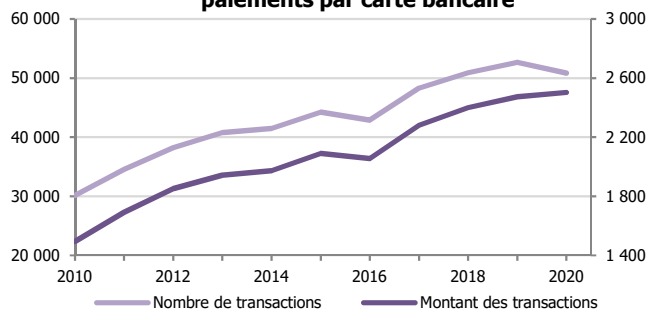
Le montant annuel des paiements par carte bancaire s'établit à 6 957 € par habitant en 2020 (figure 5), ce qui fait du paiement par carte **le moyen de paiement le plus utilisé** (en valeur), en Martinique comme au niveau national. En se limitant à ces deux seuls moyens de paiement, un habitant règle en moyenne 61 % de ses dépenses par carte bancaire et 39 % par espèce en Martinique (contre respectivement 82 % et 18 % en France entière<sup>8</sup>).

### Un recours en progression quasi continue sur la dernière décennie

Le paiement par carte bancaire s'est fortement développé sur la dernière décennie<sup>9</sup>. Entre 2010 et 2019, le nombre et le montant des transactions ont chacun augmenté en moyenne de plus de 6 % par an (figure 6).

En 2020, avec la crise sanitaire et les restrictions de déplacement conjuguées aux fermetures de commerces, le nombre de paiements par carte bancaire a logiquement enregistré une baisse de 3 % par rapport à 2019. En revanche, le montant de ces transactions a continué de croître, bien qu'à un rythme plus réduit que d'ordinaire (+1 %, après +3 % en 2019). Les Martiniquais ont vraisemblablement optimisé leurs déplacements, d'où un **montant moyen de paiement** en légère hausse (49 € contre 47 € au cours des dernières années). De même, le montant annuel de paiement par carte bancaire par habitant a progressé de 2 %, à 6 957 €.

**Figure 6 : Nombre et montant des paiements par carte bancaire**



Source : IEDOM

### Avec la crise sanitaire, un recul pendant les confinements, mais une progression globale sur l'année

En ce qui concerne les évolutions au cours de l'année 2020, l'analyse des montants hebdomadaires de paiement par carte bancaire (figure 7a) témoigne bien de **la chute** observée au cours des mois de mars, avril et mai (notamment -54 % durant la quatrième semaine de mars<sup>10</sup>), ainsi que de celle, plus modérée, au cours du mois de novembre (notamment -26 % durant

<sup>7</sup> Donnée 2019.

<sup>8</sup> Cette répartition était globalement la même, à 2 points près, en 2019, soit hors crise sanitaire.

<sup>9</sup> Un repli est observé en 2016, mais il s'explique par un périmètre légèrement plus réduit.

<sup>10</sup> Les variations sont calculées par rapport à la même période en 2019.

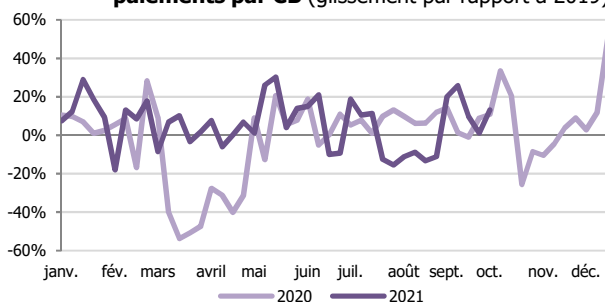
la première semaine<sup>10</sup>), ces deux périodes correspondant aux confinements sur le territoire, très strict s'agissant du premier, et plus souple s'agissant du second.

Hors périodes de confinement, en 2020, les montants hebdomadaires de paiement par carte bancaire demeurent supérieurs à leur niveau de 2019, avec des **pics en amont des périodes de restriction** (achats par anticipation, constitution de stocks, etc.) et en fin d'année (période festive par excellence). Ainsi, à compter de la fin du premier confinement, le montant cumulé des paiements (*figure 7b*) a régulièrement progressé (hors deuxième confinement), jusqu'à pratiquement retrouver en fin d'année 2020 son niveau de 2019 (de -14 % courant mai à -1 % fin décembre).

En 2021, une baisse sensible a été observée en février hors période de confinement (-18 % au cours de la troisième semaine), mais cela s'explique par le fait qu'il s'agissait de la semaine du carnaval (avec 3 jours chômés ou fériés). Le troisième confinement, à partir de la mi-avril, n'a pas entraîné d'effondrement des paiements par carte bancaire. En revanche, lors du quatrième confinement, déclenché au plus fort de la crise au niveau local (avec un pic du taux d'incidence, soit le nombre de cas par semaine pour 100 000 habitants, à 1 200), les paiements par carte bancaire ont de nouveau fortement faibli (jusqu'à -15 % la troisième semaine d'août).

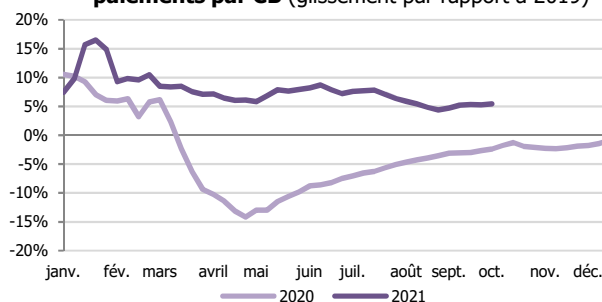
Pour autant, comme en 2020, les paiements hors périodes de confinements atteignent des niveaux relativement élevés par rapport à 2019 (dernière année typique) ; des hausses autour de 20 à 25 % ont été enregistrées à plusieurs reprises. Ainsi, en cumul sur l'année 2021, le montant des paiements est resté **significativement supérieur** à celui de 2019 (+5 % à fin octobre, dernières données disponibles).

**Figure 7a : Montant hebdomadaire de paiements par CB** (glissement par rapport à 2019)



Source : groupement CB (hors paiements sans contact et paiements intrabancaires)

**Figure 7b : Montant cumulé annuel de paiements par CB** (glissement par rapport à 2019)



Source : groupement CB (hors paiements sans contact et paiements intrabancaires)

## Encadré 2 : PAS D'IMPACT SUR LA FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE

En dépit de la progression des paiements par carte bancaire, en particulier sans contact, les banques de la place ne constatent pas d'augmentation de la fraude sur ce moyen de paiement. La fraude à la carte bancaire demeure assez peu fréquente, la tendance étant plutôt au développement du phishing (ou hameçonnage).

Au niveau national, le taux de fraude sur les cartes de paiement françaises se maintient en 2020 à un niveau globalement maîtrisé à 0,068 %, soit l'équivalent d'un euro de fraude pour 1 500 euros d'opérations. Le taux de fraude sur les paiements sans contact a faibli à 0,013 %, après 0,019 % en 2019 (source : observatoire de la sécurité des moyens de paiement 2020).

## L'essor du paiement sans contact, face à la propagation du coronavirus

En période de crise sanitaire, le côté pratique et la sécurité offerts par le paiement par carte bancaire contribuent, sans doute, à la progression observée quant à l'utilisation de ce moyen de paiement. En effet, ce dernier permet de **réduire les contacts physiques** entre commerçants et clients (comparativement aux échanges de billets ou de pièces), et ainsi de limiter le risque de contagion en cas de contamination de l'une des parties. Si le paiement à distance s'est un peu développé avec le *click and collect*, c'est surtout le paiement sans contact qui connaît un **véritable essor depuis le début de la crise**, d'autant que le plafond a été relevé de 30 à 50 € le 11 mai 2020 (il avait déjà été relevé de 20 € à 30 € le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

Au niveau national, la part du sans contact est passée de 30 % à 46 % des paiements, en un an ; le montant des paiements sans contact a crû de 86 %. Au niveau local, plusieurs banques évoquent également une explosion du sans contact. L'un des établissements les plus importants de la place affiche ainsi des **montants multipliés par 3**.

La crise sanitaire semble avoir légèrement accéléré **la substitution (très progressive) des espèces par la carte bancaire** même si leur usage reste bien ancré dans les habitudes financières de la population martiniquaise.